

# AG ACHVB du 26 Mai 2023

Lieu : Salle du club de Basècles, Rue Porte à camp, 7 à Basècles

Personnes présentes :

Denis VAN BEVER, Frans POTIERS, Éric LETOT, Annick VIVIER, Jean – Bernard DETOURNAY, Adrien VANMORTEEL, Yves PADUART, Patrick CARLIER, Thérèse LEFEVRE, Blaise PECHEUR

Excusée :

Thérèse LEFEVRE

Début de réunion à 20 h 00.

**Vérifications des pouvoirs.**

➤ Clubs présents :

Liste présence des dirigeants pour AG du 26 mai 2023										
Matricule	Club	N° Membre	Nom	Prénom	Fonction	Signatures	Procuration	Mandataire	Club	Licence
0054	RADS La Louvière	103437	Leclercq	Francis	Président					
0054	RADS La Louvière	104369	Paindavoine	Jean-Pierre	Secrétaire	<i>X</i>				
0295	VC Binchois	206865	Plouvier	Mélanie	Président	<i>X</i>				
0295	VC Binchois	108193	Duterne	Jean-Marie	Secrétaire					
0318	Tchalou Volley	127949	Jodaitis	Alexandre	Président					
0318	Tchalou Volley	227985	Chevalier	Gaëlle	Secrétaire	<i>X</i>				
0443	Skill VC Tournai	109661	Leturcq	Léon	Président					
0443	Skill VC Tournai	201085	Baudry	Isabelle	Secrétaire	<i>X</i>				
0486	VC Lessines-Flobecq	117399	Grimonster	Rudy	Président	<i>X</i>				
0486	VC Lessines-Flobecq	113922	Winders	Maxime	Secrétaire					
0733	DCA St Ghislain	105961	Vincart	Jean-Pierre	Président	<i>X</i>				
0733	DCA St Ghislain	237970	Giudice	Olivia	Secrétaire	<i>X</i>				
0739	VC Jurbise	112631	Mariage	Benoît	Président					
0739	VC Jurbise	121499	Capron	Thibaut	Secrétaire	<i>X</i>				
0796	VC St Luc Mons	105313	Terrache	Emile	Président		Non sauf H0795			
0796	VC St Luc Mons	101495	Bienfait	Robert	Secrétaire	<i>X</i>	Non sauf H0795	BALCON. 0796. 101495		
0811	ES Charleroi Volley	114861	Murari	Jean-Pierre	Président		Non sauf H0811			
0811	ES Charleroi Volley	201932	Abad et Ortega	Maité	Secrétaire	<i>X</i>	Non sauf H0811	Secrétaire		
0932	VT Péruwelz	118309	Defrue	Christophe	Président	<i>X</i>				
0932	VT Péruwelz	208922	Fastrez	Anne	Secrétaire					
1027	VC Masnuy	200555	Delhaye	Martine	Président					
1027	VC Masnuy	202492	Liénard	Marie-Line	Secrétaire	<i>X</i>				
1129	Olympic Tournai Team	112545	Rasson	Pierre	Président		Non sauf H1129			
1129	Olympic Tournai Team	103352	Lannoije	Jean-Luc	Secrétaire	<i>X</i>	Non sauf H1129	Secrétaire		
1208	Volley Farcennes	101061	Chausteur	Olivier	Président	<i>X</i>	VE Flaunus	LOVES P	5000	104365
1208	Volley Farcennes	101483	Bertrand	Jules	Secrétaire					
1431	VC Rt Nalines	110157	Dupanloup	Thomas	Président	<i>X</i>	Dui 5216	DÉLEGATION 5216/37967		
1431	VC Rt Nalines	101084	Carlier	Patrick	Secrétaire					
1446	VC Fram.-Quaregnon	108011	Penninckx	Johnny	Président	<i>X</i>	Non sauf H1446	Président		
1446	VC Fram.-Quaregnon	111310	Dave	Fabian	Secrétaire		Non sauf H1446			

Matricule	Club	N° Membre	Nom	Prénom	Fonction	Signatures	Procuration	Mandataire	Club	Licence
1480	AVB Soignies	112044	Van den Dooren	Raphaël	Président		Non sauf H1480			
1480	AVB Soignies	200266	Brion	Chantal	Secrétaire		Non sauf h1480	Secrétaire		
1564	JS Baudour	113270	Tessier	Luc	Président		Non sauf H1564			
1564	JS Baudour	210487	Lemestré	Corinne	Secrétaire		Non sauf H1564	Secrétaire		
1604	Don Bosco Tournai V.C.	107268	Decock	Christian	Président		Non sauf H1604	Président		
1604	Don Bosco Tournai V.C.	203296	Remue	Patricia	Secrétaire		Non sauf H1604			
1702	VBC Elouges	104437	Debrouwère	Richard	Président					
1702	VBC Elouges	107878	Chamelot	Sébastien	Secrétaire					
2071	PV Basecles	125165	Louis	Michael	Président					
2071	PV Basecles	234760	Ngassaki Sita	Naikee	Secrétaire					
5024	VB Enghien	107699	Merckx	Joseph	Président					
5024	VB Enghien	218561	Coupez	Charline	Secrétaire					
5096	VC Scavin-Beaumont	100019	Bécu	Thomas	Président					
5096	VC Scavin-Beaumont	210920	Fievet	Catherine	Secrétaire					
5100	Fleurus VC	114365	Jones	Philippe	Président					
5100	Fleurus VC	111819	Buxin	Jean Paul	Secrétaire					
5139	PVT Mouscron	106763	Mispelaere	Bernard	Président					
5139	PVT Mouscron	104116	Defrue	Jean-Pierre	Secrétaire		Procuration	LANNOTE IL HULB		10.3352
5142	ASBL VC Froidchapelle	124403	Hermant	Philippe	Président					
5142	ASBL VC Froidchapelle	119171	Devoldère	Benoit	Secrétaire					
5160	COV Luttre	112628	Charels	Frédéric	Président					
5160	COV Luttre	223339	Goffinet	Cécile	Secrétaire					
5174	V Pays des Collines	100101	Denauw	Michel	Président					
5174	V Pays des Collines	238023	Allard	Catherine	Secrétaire					
5207	MVTG Erquelinnes	114754	Auwaert	Eric	Président		Non sauf H5207	Président		
5207	MVTG Erquelinnes	215277	Auwaert	Manon	Secrétaire		Non sauf H5207			
5216	Volley Anderlues Bourlettis	105483	Van Bever	Denis	Président					
5216	Volley Anderlues Bourlettis	237967	Delpature	Cécile	Secrétaire					

Matricule	Club	N° Membre	Nom	Prénom	Fonction	Signatures	Procuration	Mandataire	Club	Licence
5226	Marchienne au Pont VC	110800	Bricmont	Sébastien	Président					
5226	Marchienne au Pont VC	202344	Walbreccq	Ludvine	Secrétaire					
5233	Portelette Lobbes	212213	Plumat	Anne	Président					
5233	Portelette Lobbes	202195	Bequet	Sylvie	Secrétaire					

Art 2, 8. Si un club donne, pour le représenter à une A.G., procuration à un membre d'un autre club, il sera obligé de se faire représenter aux deux A.G. suivantes par un de ses propres membres (excepté Art. 2.5).  
Toute infraction à cette règle est sanctionnée par la perte des voix et par l'application de l'amende prévue (Ab. 4).

Art 2,5. Si le club d'un membre du Conseil d'Administration ne peut présenter de délégué à une A.G., ce club peut donner procuration au représentant d'un autre club, sans être soumis aux obligations et aux sanctions prévues par l'Art. 2.8.  
Note: les dispositions ci-dessus ne sont applicables que si le membre du C.A. est secrétaire ou président de son club.

Fait à Basècles, le 26/05/2023

Le secrétaire

Pêcheur Blaise

Le responsable Statuts & règlements

Carlier Patrick

**1. Appel des clubs – attribution des voix.**

Liste des voix par Clubs pour AG 26/05/2023						
Matricule	Club	Equipes jeunes	Equipes Seniors	Total Equipes	Total Voix prévu	Total voix réelle
54	RADS La Louvière	8	6	14	6	6
295	VC Binchois	9	6	15	6	6
318	Tchalou Volley	8	6	14	6	6
443	Skill VC Tournai	2	8	10	5	5
486	VC Lessines-Flobecq	8	4	11	5	5
733	DCA St Ghislain	2	5	7	4	4
739	RVC Jurbise	2	3	5	4	4
796	VC St Luc Mons	2	7	9	5	5
811	ES Charleroi Volley	8	10	18	6	6
932	VT Péruwelz	2	4	6	4	4
1027	VC Masnuy	4	3	7	4	4
1129	Olimpic Tournai Team	3	5	8	5	5
1208	Volley Farciennes	2	4	6	4	4
1431	VC Rt Nalines	9	8	17	6	6
1446	VC Fram.-Quaregnon	6	4	10	5	5
1480	AVB Soignies	5	5	10	5	5
1564	JS Baudour	10	6	16	6	6
1604	VC Don Bosco Tournai	4	4	8	5	5
1702	VBC Elouges	2	2	4	4	4
2071	PV Basecles	5	4	9	5	5
5024	VB Enghien	4	4	8	5	5
5096	VC Scavin-Beaumont	3	4	7	4	4
5100	Fleurus VC	1	4	5	4	4
5139	PVT Mouscron	9	8	17	6	6
5142	ASBL VC Froidchapelle	5	5	10	5	5
5160	COV Luttre	2	2	4	4	4
5174	V Pays des Collines	6	6	12	6	6
5207	MVTG Erquelinnes	0	3	3	3	3
5216	VA Bourlettis	1	2	3	3	3
5226	Marchienne au Pont VC	0	4	4	4	4
5233	Portelette Lobbes	0	1	1	1	1
<b>Total</b>				<b>Total</b>	<b>145</b>	

	Prévu	Réel
Majorité simple	73	73
Majorité des 2/3	97	97
1/2 des délégués	73	73

Voies par clubs selon équipes	
Equipes	Voies
1	1
2	2
3	3
4 à 7	4
8 à 11	5
12 et plus	6

Fait à Basècles, le 26/05/2023

Le secrétaire Blaise Pêcheur

Le responsable Status & règlements Patrick Carlier

## 2. Allocution présidentielle.

Bonjour,

*Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue et de remercier le club de Promo Volley Basècles pour son accueil. Avant de commencer notre AG, je vous demande de vous lever afin d'observer une minute de silence pour rendre un hommage aux personnes du monde du Volley Ball Hainuyers qui nous ont quitté et tout particulièrement à Yvan Keuwez que nous fêtons l'an passé à pareille époque.*

*L'an dernier, je vous faisais part de mon mécontentement face aux comportements inappropriés sur et autour des terrains de volley. Cette saison, la situation ne s'est guère améliorée et le bilan des cartes et sanctions est interpellant : 149 cartes jaunes, 42 cartes rouges, 2 expulsions et finalement 16 joueurs ou joueuses ont été suspendus pour avoir dépassé la limite de points autorisée. Nous avons quelques spécialistes et comme vous l'avez lu dans nos propositions de modification du ROI, nous voulons punir plus fermement les récidivistes.*

*Sur le plan sportif, fort heureusement, la situation est bien meilleure. Aucune équipe de notre Province ne descend de la promotion et même mieux les 2èmes des séries « dames et hommes » de P1 montent. Dans les séries de Volley Belgium, nos différentes équipes ont pour la plupart réalisé un bon championnat, en ligue Dames ES Charleroi Volley qui termine 4<sup>ème</sup>, aura un ticket européen et Tchalou termine 7<sup>ème</sup>. Dans les autres divisions, Promo Basècles, Skill VC Tournai et JS Baudour descendent de N3 en promotion pendant que VC Masnuy et VC Rempart Nalinnes accèdent à la N3.*

*La Commission technique a réalisé un superbe travail, notre sélection garçons termine à la 1<sup>ère</sup> place invaincue à l'issue des 3 inter provinces, notre équipe féminine termine 2<sup>ème</sup>. Les différents stages organisés et pris en charge par la Province ont permis de travailler plus en détail les lacunes techniques et tactiques des 2 groupes.*

*Les entraînements donnés les mercredis après-midi par la Moventis Academy en collaboration avec l'ACHVB ont également permis d'effectuer un travail technique plus en profondeur pour nos jeunes et je ne peux que vous encourager à proposer cette opportunité à vos affiliés d'autant plus que l'action est prolongée la saison prochaine et qu'une nouvelle section réservée aux 10 /13 ans sera mise en place.*

*Les formations spécifiques données par Dominique Blairon, le samedi matin, abordant des thèmes demandés par des clubs seront-elles aussi reconduites et des plages horaires seront disponibles en semaine.*

*Comme vous pouvez le constater, nous gardons notre priorité qui est la formation.*

*Chez nos plus jeunes, la Volley Fun Cup continue à rassembler nos plus jeunes volleyeurs avec une Finale qui s'est déroulée à Froidchapelle et qui a rassemblé plus de 250 enfants provenant de 17 clubs.*

*Jean - Bernard a, quant à lui, organisé avec le soutien d'Eric les différents championnats des jeunes ainsi que les tournois et coupes qui ont permis d'avoir des représentants hainuyers aux Finales Francophones.*

*A ce sujet, il faut mettre en avant le club de Tchalou 1<sup>ère</sup> en U15 et U19, le club de RADS La Louvière 2<sup>ème</sup> en U15 garçons et U17 garçons, Mouscon 2<sup>ème</sup> en U13 garçons et Lessines-Flobecq 2<sup>ème</sup> en U13, nous aurons donc 6 représentants aux Finales Nationales ce Week-end qui se déroulent en Flandres à Stekene.*

*A noter que Tchalou a également obtenu 2 troisième places, une en U11 et une en U17, Flobecq Lessines une 5<sup>ème</sup> place en U11, RADS une 3<sup>ème</sup> place en U11 garçons, VC Binchois une 5<sup>ème</sup> place en U11 garçons et JS Baudour 5<sup>ème</sup> en U19 garçons.*

*La CPA a également réalisé du très bon travail, certes il y a encore eu certains matches sans arbitre, mais beaucoup moins que la saison précédente. Les clubs ont répondu présent à l'appel de la CPA et pas moins de 18 nouveaux candidats ont suivi et réussi les cours.*

*Ce gros travail réalisé devrait porter ses fruits la prochaine saison et il faut espérer que nous aurons encore autant de nouveaux candidats pour les prochains cours. Soulignons, que nous comptons dans nos rangs, le plus jeune arbitre de Belgique, Clément Fontaine âgé de 12 ans et que la Commission Francophone d'arbitrage a un nouveau Président en la personne de Christian Noguara affilié en Province du Hainaut.*

*La CPCI a organisé le championnat et la Coupe avec parfois beaucoup de difficultés surtout pour la Coupe du Hainaut où beaucoup de clubs s'inscrivent et utilisent les week-ends réservés à la Coupe pour y mettre des matches de championnat. Je suis conscient que le calendrier est très rempli mais pensez-y avant de vous inscrire à la Coupe ou du moins essayez d'être le plus conciliant possible pour trouver les aménagements nécessaires afin pour pouvoir jouer les rencontres en respectant les délais. Le système des montées et descentes va devoir être adapté car force est de constater que nous connaissons des situations jamais vécues. Certaines équipes presque complètes migrent d'un club à l'autre, ayant pour conséquence la non-réinscription d'équipes à tous les niveaux. Thérèse a dû faire monter une équipe classée à la 7<sup>ème</sup> place afin de compléter la P1D car notre ROI ne prévoit pas de récupérer un descendant réglementaire. Une proposition de modification du ROI à ce sujet vous sera présentée à la prochaine AG avec mise en application pour le championnat 2024/2025.*

*Les différentes finales de la Coupe du Hainaut se sont déroulées dans les installations du club MVT Erquelinnes et l'organisation fût parfaite. Je n'ai reçu que des retours positifs et le public est venu en nombre pour assister aux différentes rencontres. Encore bravo et merci aux organisateurs.*

*Les indemnités de formations votées lors de l'AG de la FVWB en avril 2022, vont être calculées et appliquées en tenant compte uniquement de la saison 2022/2023 comme cela a été décidé en CA de la FVWB l'an passé et confirmé lors de notre réunion de ce mercredi 24 mai 2023.*

*Je le dis chaque année, mais je suis fier d'être à la tête d'un Conseil d'Administration performant et motivé. Il ne faut pas oublier que nous sommes tous des bénévoles et que chacun ne compte pas ses heures quand il s'agit de respecter ses engagements et d'être à votre service. Aujourd'hui, vous allez devoir voter pour réélire 50% des membres de mon CA et j'ose espérer que Blaise, Annick, Patrick, Jean-Bernard et Adrien récolteront le nombre voix suffisantes pour continuer à travailler ensemble pour vous.*

*Je tiens à vous remercier tous et toutes pour votre implication dans vos clubs, sans vous rien n'est possible. Certains ont vécu une saison pleine de succès, d'autres non. Je ne peux que vous encourager à persévérer et vous récolterez le fruit de vos efforts tôt ou tard.*

*Il me reste à vous souhaiter une bonne Assemblée Générale et n'oubliez pas que mon CA et moi-même sommes là pour vous aider, vous conseiller si besoin.*

*Van Bever Denis*

*Président A.C.H.V.B*

### 3. Proposition des modifications de Statuts et R.O.I

## CHAPITRE II.

### A. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (Comité Provincial)

#### **Art. 13 : Composition**

Motivation simplification car double emploi et précision

1. Le Conseil d'Administration se compose de :
  - un président,
  - un vice-président, chargé des relations publiques,
  - un secrétaire,
  - un trésorier,
  - un responsable de la commission des compétitions, et de l'information, ~~de l'informatique (site et Volley Spike)~~
  - un responsable de la commission d'arbitrage,
  - un responsable de la commission technique,
  - un responsable de la commission des jeunes,
  - un responsable des statuts et règlements.
  - un responsable subsides,
  - un responsable informatique (site et feuille électronique)
  - ... d'autres responsables selon les nécessités de l'avenir de l'ACHVB ...

*Note : Eventuellement, un secrétaire adjoint choisi par le C.A. peut assister aux réunions du C.A., avec voix consultative.*

2. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de 5 (cinq) ans.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **Art. 21 : Correspondance des commissions exécutives**

Motivation art 21 et 25 se mettre en conformité avec la réalité + renuméroter art 25

1. Une copie de toute la correspondance émanant de commissions doit être envoyée au secrétariat provincial.
2. Cette correspondance doit porter un numéro continu de référence, comprenant :
  - l'abréviation du nom de la commission,
  - l'année sportive en cours,
  - le numéro d'ordre (numéro continu) de la lettre.Exemple : C.P.A./02-03/001.
3. Les responsables des commissions ont le droit d'utiliser le ~~bulletin officiel~~ **B.O.** pour faire paraître des articles et des avis concernant leur commission.
4. Ceci s'applique également au secrétariat provincial et aux commissions judiciaires.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

## Art. 25 : Attributions des commissions exécutives

1. Commission Provinciale des Compétitions et de l'Information (C.P.C.I.) :
  1. Organiser et diriger le championnat provincial de toutes les divisions, sauf le championnat des jeunes qui est de la compétence de la C.P.J.
  2. Organiser et diriger les coupes du Hainaut, sauf les coupes des jeunes qui sont de la compétence de la C.P.J.
  3. Autoriser les tournois et les rencontres amicales.
  4. Appliquer les amendes et les forfaits concernant la compétition des seniors.
  - ~~5. Centraliser les résultats et les communiquer aux médias.~~
  5. Etablir les classements des différentes divisions, y compris les réserves.
  6. Informer la C.P.A. des changements apportés au calendrier officiel.
  7. Défendre la place du volley, du beach-volley et du volley-ball de loisirs dans les médias régionaux et dessiner la politique globale de communication.
  8. Envoyer un représentant aux réunions F.V.W.B. concernant les rencontres, l'information, la propagande, le beach-volley et le volley-ball de loisirs.
  9. Coordonner et assister les actions des clubs, du Comité Provincial, de la F.V.W.B., de VOLLEY BELGIUM dans toutes les manifestations visant la promotion des rencontres, du beach-volley et du volley-ball de loisirs.
  10. Assumer, avec le trésorier provincial, l'administration de la caisse de compensation.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

## CHAPITRE III.

### LES CHAMPIONNATS

#### Art. 41 : Généralités

Motivation : mise en conformité avec la réalité

#### 4. Homologation :

Une salle doit être homologuée pour qu'une rencontre s'y déroule régulièrement.

Les normes exigées pour les différentes divisions sont déterminées par le Comité Provincial sur proposition de la C.P.A.

Ces critères d'homologation sont réactualisés et publiés au bulletin officiel avant le 31 mai de chaque année.

Une liste des salles homologuées (avec leur niveau d'homologation) est publiée, chaque saison, ~~dans le B.O~~ sur le portail de la F.V.W.B. pour le championnat F.V.W.B et ~~sur le site de l'A.C.H.V.B.~~ pour le championnat provincial, avant le début des championnats et coupes.

En cas de nouvelle homologation en cours de saison (p.ex. dans le cas d'une nouvelle salle), la salle homologuée est ~~également publiée dans le bulletin officiel et~~ insérée sur le Portail F.V.W.B. dans les meilleurs délais.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

## Art. 81 : Finales

1. La date fixée par le responsable de la C.P.C.I. est le 01 mai.
2. La date fixée par le C.A. de l'A.C.H.V.B. pour disputer les finales des coupes du Hainaut est protégée. Aucune organisation de club ne peut la concurrencer (tournois, matchs amicaux, etc...). Seul le club organisateur des finales peut amplifier le programme de la

journée dans le but d'attirer un maximum de spectateurs et ainsi, d'assurer la promotion du volley-ball.

3. Le responsable de la C.P.C.I. fait appel aux candidats par la voie du bulletin officiel. Un cahier des charges mis à jour y est joint.  
Le lieu des finales, Dames et Messieurs, est choisi par le C.A., deux (2) mois avant la date fixée.
4. Les frais d'arbitrage et les frais de déplacement des arbitres pour les finales sont payés par le ou les clubs organisateurs qui sont remboursés par la trésorerie provinciale lors du décompte de juin.
5. Les finales se déroulent chaque année dans une des zones géographiques de la province du Hainaut, selon une rotation :
  - zone A : l'ouest, Tournai – Ath – Lessines – Enghien.
  - zone B : le centre, Mons – Borinage.
  - zone C : l'est, Charleroi et la Botte du Hainaut.En cas d'absence de candidature pour la zone concernée, le choix se fait parmi les autres candidatures reçues.
6. La rotation pour les années à venir est adaptée suite à l'épidémie du COVID19 en 2020:Motivation mise à jour de la rotation
  - zone A : 2024 – 2027 – 2030 ;
  - zone B : 2025 – 2028 – 2031 ;
  - zone C : 2026 – 2029 – 2032 ;

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **CHAPITRE VI.**

### **LE CHAMPIONNAT DES JEUNES**

Motivation : adaptation à la réalité

4. Inscription au championnat :  
L'inscription au championnat des jeunes se fait sur le formulaire officiel à compléter envoyé par le responsable CPJ ou via le site si la possibilité existe.  
Une copie des inscriptions est déposée au secrétariat provincial par le responsable des jeunes.
3. Changement d'une rencontre :
  1. Tout changement de date et/ou d'heure doit être fait en accord avec l'adversaire. Le demandeur du changement en informe le responsable de l'organisation du championnat et son délégué au plus tard 10 (dix) jours avant la date initialement prévue (sauf cas de force majeure).

### **Art. 95 : Feuilles de match**

1. Les feuilles de match (utilisées sont éditées par la commission des jeunes et disponible dans les documents sur le site de l'A.C.H.V.B).
2. Les mentions suivantes doivent apparaître sur la feuille de match :
  - filles, garçons ou mixtes
  - la catégorie
  - noms des équipes (A ou B si plusieurs équipes dans une même catégorie),
  - lieu, date et heure de la rencontre,
  - rotations de départ et remplacements,

- score de chaque set,
- numéros des licences et noms des joueurs,
- signatures des capitaines et des coaches,
- nom du vainqueur et score final.

Les autres renseignements sont bienvenus mais facultatifs.

Motivation adaptation à la réalité

3. En cas de blessure, en faire mention dans la colonne “Remarques” de la feuille de match. **Une déclaration d’accident doit être envoyée via l’extranet de Ethias par un des responsables du club de l’affilié blessé.**
4. La gestion et l’envoi de la feuille de match incombe à l’équipe visitée. La feuille de match doit parvenir au délégué désigné par la CPJ, au plus tard pour le mercredi suivant le match, par courrier postal ou par fichier informatique via courriel.  
En cas de retard, les amendes suivantes sont appliquées par match:
  - première fois : J. 1.1,
  - deuxième fois : J. 1.2,
  - troisième fois et suivantes : J. 1.3.
5. En cas de forfait ou de remise de match, ~~une feuille de match explicative~~ **un mail explicatif** (raison, demandeur et nouvelle date, le cas échéant) doit être envoyée dans les mêmes délais et modalités.

⇒ **ADOpte A L’UNANIMITE**

**Art. 100 : Règles spécifiques au mini-volley**

1. Pupilles :

.....

2. Minimes :

.....

3. Mixité :

.....

4. ....

5. ....

**Nouvel aliéna concernant les cartes de coach en championnat jeunes.**

6. Cartes de coach nécessaire en championnat des jeunes

Aucune carte de coach n’est requise pour coacher les matchs de jeunes de toutes les catégories des championnats et des tournois de l’ACHVB à l’exception :

- Des tournois provinciaux U11-U13-U17 de fin de saison en vue de l’attribution d’un titre de champion provincial en pupilles, minimes et scolaires et des représentants de la province aux tournois FVWB.
- Des super-finales U15 attribuant le titre de champions provinciaux en catégorie cadet(te)s et représentants provinciaux aux tournois FVWB.
- Du tournoi provincial U15 de fin de saison si celui-ci attribue le titre de champion de la catégorie cadet(te)s et le représentant de la province aux tournois FVWB.
- De la finale de coupe U19.
- Du tournoi provincial U19 de fin de saison **si celui-ci attribue le titre de champion** de la catégorie junior.

Pour ces exceptions la carte de coach D (animateur) est la carte minimum requise.

⇒ **ADOpte A L’UNANIMITE**

## Proposition A)

### **Art. 146 : Sanctions pour accumulation de cartes**

Toute carte attribuée par un arbitre de grade régional ou supérieur suivant l'échelle des sanctions est comptabilisée par le responsable des Statuts & Règlements de la manière suivante :

- Carte jaune (avertissement) : 1 point
- carte rouge (pénalisation) : 2 points
- cartes rouge/jaune dans une main (expulsion) : 3 points
- cartes rouge/jaune dans deux mains (disqualification) : 3 points
- cartes rouge/jaune dans deux mains (disqualification directe suite agression) : 3 points

### **Justification suite avis juridique de l'AISF signalant l'illégalité de cette mesure**

~~Toute carte attribuée par un arbitre débutant suivant l'échelle des sanctions est comptabilisée par le responsable des Statuts et Règlement de la manière suivante :~~

- ~~- Carte jaune (avertissement) : 2 points~~
- ~~- carte rouge (pénalisation) : 4 points~~
- ~~- cartes rouge/jaune dans une main (expulsion) : 4 points~~
- ~~- cartes rouge/jaune dans deux mains (disqualification) : 5 points~~
- ~~- cartes rouge/jaune dans deux mains (disqualification directe suite agression) : 5 points~~

Dès qu'un affilié atteint 5 points, le responsable des Statuts & Règlements informe le secrétaire provincial qui automatiquement suspend l'affilié de toute fonction officielle pour toute rencontre **effective** à laquelle il pourrait participer lors de la 4ème journée officielle prévue au calendrier suivant la date où il a atteint 5 points.

Dès qu'un affilié atteint 5 points, le responsable des Statuts & Règlements informe le secrétaire provincial qui automatiquement suspend l'affilié de toute fonction officielle pour toute rencontre **effective** à laquelle il pourrait participer lors de la 4ème journée officielle prévue au calendrier suivant la date où il a atteint 5 points.

### **Motivation : précision utile pour éviter que la sanction se situe à un moment où le joueur n'est pas en activité.**

Si à la date de la suspension, l'affilié ne joue pas en championnat ou en coupe, la sanction est automatiquement reportée à la première journée effective suivante où il jouera

Le secrétariat provincial informe, par courrier électronique avec demande d'un accusé de réception explicite (non généré par une messagerie électronique) le secrétaire du club d'affiliation de la personne suspendue de la ou des rencontre(s) faisant l'objet de la suspension. Le secrétariat provincial envoie **un courrier recommandé un mail** au secrétaire du club d'affiliation si ce dernier n'a pas confirmé par courrier électronique la bonne réception de la notification de la suspension dans les 48 heures.

### **Motivation : facilitation travail secrétaire et économie de fonctionnement.**

Le secrétariat provincial informe également la personne suspendue par **mail courrier normal**.

Si certaines de ces rencontres sont remises ou avancées, l'affilié n'est pas dispensé de sa suspension.

Les points comptabilisés pour octroi de cartes sont supprimés 1 an après la date de l'infraction.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **Art. 146 : Sanctions pour accumulation de cartes**

Toute carte attribuée par un arbitre de grade régional ou supérieur suivant l'échelle des sanctions est comptabilisée par le responsable des Statuts & Règlements de la manière suivante :

- Carte jaune (avertissement) : 1 point
- carte rouge (pénalisation) : 2 points
- cartes rouge/jaune dans une main (expulsion) : 3 points
- cartes rouge/jaune dans deux mains (disqualification) : 3 points
- cartes rouge/jaune dans deux mains (disqualification directe suite agression) : 3 points

Dès qu'un affilié atteint 5 points, le responsable des Statuts & Règlements informe le secrétaire provincial qui automatiquement suspend l'affilié de toute fonction officielle pour toute rencontre **effective** à laquelle il pourrait participer lors de la 4ème journée officielle prévue au calendrier suivant la date où il a atteint 5 points.

**Motivation : essayer d'enrayer le nombre de cartes de pénalités reçu sur une année calendrier**

**Dans le cas où un affilié subit une seconde suspension (accumulation de 10 points de pénalités à la date anniversaire de la première pénalité), la seconde suspension sera de 2 journées effectives.**

Le secrétariat provincial informe, par courrier électronique avec demande d'un accusé de réception explicite (non généré par une messagerie électronique) le secrétaire du club d'affiliation de la personne suspendue de la ou des rencontre(s) faisant l'objet de la suspension. Le secrétariat provincial envoie **un courrier recommandé ~~un mail~~** au secrétaire du club d'affiliation si ce dernier n'a pas confirmé par courrier électronique la bonne réception de la notification de la suspension dans les 48 heures.

Le secrétariat provincial informe également la personne suspendue par **mail**

Si certaines de ces rencontres sont remises ou avancées, l'affilié n'est pas dispensé de sa suspension.

Les points comptabilisés pour octroi de cartes sont supprimés 1 an après la date de l'infraction.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

⇒ **Remplacer le terme de « journées » par « we »**

# LA COMMISSION PROVINCIALE D'ARBITRAGE – C.P.A.

## CHAPITRE VIII.

### 1. CELLULE INFOS – COMMUNICATIONS

#### Art. 164 : Rôle de la cellule Infos – Communications

Motivation : mise en conformité de la réalité

Centralisation et préparation des articles à publier dans le Hainaut Volley mensuel, confection du Hainaut Volley.

~~Modérateur du forum A.C.H.V.B.~~

Gestion **et modération** de la page Facebook de l'ACHVB, annonces, articles, recherches de photos, ...

Participation régulière aux réunions du CA.

Gestion du site de l'A.C.H.V.B. (mise à jour, des articles, des documents officiels pour toutes les commissions)

Administrateur-adjoint du portail de la F.V.W.B. pour la province du Hainaut.

Gestion de VolleySpike.

Aide aux clubs et arbitres hainuyers sur les fonctions du portail **FVWB et de VolleySpike.**

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

### Liste des frais et des amendes de l'Association des Clubs Hainuyers de Volley-ball

Motivation : mise en conformité de la réalité

#### 1. Amendes administratives

		3,10 €
		3,10 €

Ad. 5	Erreur, omission sur la feuille de match électronique :	<del>1,50</del>
		3.50€

#### 2. Matériel

M. 1	Absence du listing d'équipe attestant de l'affiliation du non-joueur :	3,10 €
M. 3	Lignes de terrain non conformes (mal tracées, effacées) :	3,10 €
M. 4	Absence de marquoir ou de protections poteaux :	6,20 €
M. 5	Filet non en ordre, bandes latérales, antennes, ... :	6,20 €
M. 6	<del>Plaquettes non conformes ou manquantes</del> , toise non graduée :	3,10 €
M. 7	Absence de chaise, de podium d'arbitre <del>ou de plinth</del> , chaise instable ou dangereuse :	6,20 €

⇒ **ARTICLE REFUSE**

### 3. Rencontres "Jeunes"

Motivation : ajout car le cas n'était pas repris

J.3	Forfait non prévenu ou prévenu pour une rencontre aller-retour	6.20 €
J. 3.1	Forfait non prévenu ou prévenu <u>hors des délais</u> pour une rencontre aller-retour, sauf cas de force majeure : (9,30 € pour le C.P. et 15,50 € pour le club lésé) (+ frais d'arbitrage éventuels)	24,80 €

⇒ **ARTICLE REFUSE ET A REPRESENTER LORS D'UNE PROCHAINE AG**

### 4. Divers

Di. 1	Coach sans licence ou carte de coach <del>non valable ou double de la licence ou listing collectif attestant de son affiliation :</del>	12,40 €
-------	---	---------

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

4. Présentations et élections des candidats aux 5 postes d'administrateurs sortants et rééligibles à pourvoir (mandat de 5 ans) + proclamation des résultats :

## PROCES VERBAL DES VOTES de L'AG 26/05/2023

**Mandat de 5 ans :**                      OUI              NON                      ABST

→ *Administrateurs de l'A.C.H.V.B.*

Patrick CARLIER	130	12	3
Jean Bernard DETOURNAY	145		
Blaise PECHEUR	137	8	
Annick VIVIER	145		
Adrien VANMOORTEL	136	9	

Les Témoins :

~~Ch. Briom~~  
Ch. Briom

R. Dagenoux

Potiers Jeunes  
POTIERS FRAN S

## 5. Eventuelles motions d'ordre :

Néant

## 6. Eventuelles interpellations :

- ✓ A l'ère informatique, pourquoi les inscriptions se font-elles encore actuellement sous format « papier » ?
- ✓ La couverture assurance « Ethias » est décevante... Pas d'intervention dans les frais de lunettes sauf pour les arbitres et uniquement en cas de blessure ...
  - ⇒ Pourquoi uniquement les arbitres et pas l'ensemble des affiliés ?
  - ⇒ Concernant l'encodage des blessures des joueurs, ce n'est pas « normal » que ce soient les clubs qui doivent procéder à cette opération.
  - ⇒ L'ACHVB n'est nullement responsable de cette problématique étant donné que c'est la FVWB qui a souscrit à cette assurance.
- ✓ Le prix des cotisations pour les « non actifs » (administratifs) est trop onéreux.
  - ⇒ Le Responsable « statuts » interpellera le CA FVWB à ce propos.
- ✓ Finale francophone des jeunes : le prix des consommations était exorbitant (le verre d'eau était de 2,5 euros) ainsi que la nourriture (hamburger : 7,50 euros).
  - ⇒ Demande de modification du cahier des charges pour l'application de prix « modérés » pour les eaux, softs et bière « classique (Jupiler, Maes,)
- ✓ Concernant la coupe du Hainaut, si l'entrée est payante, il faudra veiller à ce que le prix soit indiqué sur les affiches publicitaires.
- ✓ T-shirt échauffement :
  - ⇒ En VB : numérotés et obligatoires
  - ⇒ En FVWB : T-shirt numérotés ou maillot de match.
  - ⇒ En Province : tous en maillot de match ou en t-shirt d'échauffement
- ✓ Demande que les résultats des matchs « jeunes » soient centralisés sur le site et facilité d'accès pour toutes les catégories.
- ✓ Utilisation de la tablette en FVWB pour les matchs réserves et premières.

## 7. Divers

Néant

## 8. CA extraordinaire faisant suite à l'AG.

- Dissolution et recomposition du CA ACHVB
- A l'unanimité les membres sont reconduits dans leur fonction à savoir :



**VAN BEVER Denis**  
Président  
[president@achvb.be](mailto:president@achvb.be)  
GOUTROUX, Belgique



**POTIERS Frans**  
vice-président  
[vicepresident@achvb.be](mailto:vicepresident@achvb.be)  
Buizingen , Belgique



**PECHEUR Blaise**  
Secrétaire  
[secretaire@achvb.be](mailto:secretaire@achvb.be)  
SIVRY, Belgique



**VIVIER Annick**  
Trésorière (facturation, comptabilité, amendes, documents)  
[tresorerie@achvb.be](mailto:tresorerie@achvb.be)  
HAININ, Belgique



**LEFEVRE Thérèse**  
Responsable CPCI  
[cpci@achvb.be](mailto:cpci@achvb.be)  
ROUX, Belgique



**DETOURNAY Jean-Bernard**  
Responsable cellule Jeunes  
[jeunes@achvb.be](mailto:jeunes@achvb.be)  
Tournai,



**CARLIER Patrick**  
Responsable statuts et règlements  
[statuts@achvb.be](mailto:statuts@achvb.be)  
NALINNES, Belgique



**PADUART Yves**  
Responsable cellule arbitrage  
[cpa@achvb.be](mailto:cpa@achvb.be)  
Longchamps, Belgique



**LETOT Eric**  
info-communication-volleyspike pour le Hainaut  
[info@achvb.be](mailto:info@achvb.be)  
Hainin, Belgique



**VANMOORTELE Adrien**  
Responsable technique  
[technique@achvb.be](mailto:technique@achvb.be)  
Mouscron, Belgique

Séance levée à 22 h 30

Denis VAN BEVER

Blaise PECHEUR

Président ACHVB

Secrétaire ACHVB